Donnez un coup de main! Besoin d'un coup de main? **Programme** communautaire des bénévoles en matière d'impôt (PCBMI)

The English version of this publication is called *Lend a Hand! Need a hand?*

TIS28(F) Rév. 17







Donnez un coup de main!

Qu'est-ce que le PCBMI?

Le PCBMI est une collaboration entre des organismes communautaires et l'Agence du revenu du Canada. Les organismes mettent sur pied et tiennent des comptoirs gratuits de préparation des déclarations afin que des bénévoles puissent remplir les déclarations pour les particuliers admissibles. L'Agence du revenu du Canada fournit des coordonnateurs pour guider les organismes tandis qu'ils exécutent le programme et offre de la formation et le logiciel d'impôt aux bénévoles.

Comment pouvez-vous aider?

Si vous avez une connaissance générale de l'impôt, vous pouvez travailler avec un organisme communautaire pour remplir des déclarations pour les particuliers qui ont un revenu modeste et une situation fiscale simple. Ceci leur permettra de recevoir leurs prestations et versements sans interruption.

Qu'en retirez-vous?

En tant que bénévole du PCBMI:

- vous servez votre communauté
- vous pouvez parfaire vos connaissances en matière d'impôt
- vous améliorez vos compétences et en obtenez de nouvelles
- vous verrez votre travail valorisé et reconnu

Comment devenir un bénévole?

Pour vous inscrire en tant que bénévole ou pour en savoir plus sur le PCBMI, allez à canada.ca/impots-benevoles ou composez le 1-800-959-7383.

Au Québec

Dans la province de Québec, le programme est connu sous le nom de Programme des bénévoles. Les bénévoles préparent à la fois la déclaration fédérale et la déclaration provinciale.

Besoin d'un coup de main?

Si vous avez besoin d'aide pour remplir votre déclaration de revenus et de prestations, des bénévoles des organismes communautaires pourraient remplir votre déclaration pour vous!

Le PCBMI peut-il vous aider?

Le PCBMI aide les contribuables admissibles qui ont un revenu modeste et une situation fiscale simple.

Situation fiscale simple

En général, votre situation fiscale est simple si vous avez aucun revenu, ou un revenu provenant des sources suivantes :

- emploi
- pension
- versement de prestations ou de pension alimentaire
- REER
- bourses d'étude ou subventions
- intérêts (moins de 1000 \$)

Déclarations non admissibles pour le PCBMI

Les bénévoles **ne remplissent pas** les déclarations des personnes suivantes :

- les personnes qui sont travailleurs indépendants ou qui ont des dépenses d'emploi
- les personnes qui ont des revenus et dépenses d'entreprise ou de location
- les personnes qui ont un gain ou une perte en capital
- les personnes en faillite
- les personnes qui remplissent une déclaration de revenus pour une personne décédée

Comment recevoir de l'aide?

Pour trouver un comptoir gratuit de préparation des déclarations dans votre région ou pour savoir si vous êtes admissible pour de l'aide pour préparer votre déclaration, allez à canada.ca/impots-aide ou composez le 1-800-959-7383.